



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100673

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/10/2025 7H58 C:000008 I:38973
V/REF : 1032353
V/Email reçu le Mardi 21/10/2025 a 7H58

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

IMMEUBLE : RUE CHATEAU
131 RUE DU CHATEAU
01460 BRION

Feillens, le 24 Octobre 2025

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 131 RUE DU CHATEAU - BRION -

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE PORTE D'ENTREE DE L'IMMEUBLE (FROTTE ET A DU MAL
A FERMER)
MS00001 - MS00053

Donneur d'ordre : Mme C MORIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 23 OCTOBRE 2025 A 11H00
REGLAGE PORTE DE HALL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	92,43	92,43
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	1	41,08	41,08
TOTAL H.T.				133,51
T.V.A. a 10,00%				13,35
TOTAL T.T.C.En EURO				146,86

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5100673

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1032353 du 20/10/2025

Réc.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

131 RUE DU CHATEAU

01460 BRION

Référence de la Demande

N°: 857 942 du 20/10/2025

THCMEEPCI Txv hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

02-EE-2211-ENT-61567100

Marché : M - 230509003-1

06118-00001 BRION 3 Coll PLUS + 1 Coll PLAÎ +
4 Park

Délai

Date limite exécution : 04/11/2025

Observations

tel chargée de secteur MORIN Marie 06 46 50 54 02

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	92,43	92,43	9,24	101,67
MS00053 R�glage de porte de hall ou porte ext�rieure compris r�glage des paumellesajustage de la cr�mone, g�che, graissage des pi�ces en mouvement, remise en jeu et r�glage des vantaux, y compris toutes suj�tions porte entr�e immeuble frotte / difficile � fermer	1,00	41,08	41,08	4,11	45,19

Total H.T.	133,51
Total TVA	13,35
Total TTC	146,86

SEMCODA rappelle   l'Entreprise, titulaire du pr sent bon, qu'elle doit veiller au respect des r gles de s curit  fix es par le code du travail

Demande de travaux suivie par MORIN Marie Coraline le 20/10/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne ex cution
(Nom, Pr nom, Date et Signature)

Attestation simplifi e de TVA au dos

Facture libell e au nom de SEMCODA

et   adresser en 1 exemplaire   SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **131 RUE DU CHATEAU 01460 BRION**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **21/10/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1032353